COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 27 JUIN 2025

Le Chef d'Etablissement remercie les membres du Conseil de leur présence à ce conseil d'établissement extraordinaire et ouvre la séance à 12h10, le 27 juin 2025. Il informe les membres présents, qu'avec leur accord, les débats sont enregistrés, en vue de la rédaction du compte rendu de ce Conseil d'Etablissement.

Il rappelle la raison de ce conseil extraordinaire, qui fait suite à la visite au LFIP de M. B. Valery, Chef de la DDAR à l'AEFE et M. M. Vasseur, Chef de secteur Europe du Sud, les 15 et 16/04/25. Suite à cette visite, Mme C. Scherer-Effosse, Directrice Générale de l'AEFE, a adressé un courrier de recommandation à M. S. Leblanc, en tant que Président du Conseil d'Administration de l'association Marius Latour. Elle a par ailleurs demandé à ce que ces recommandations soient présentées et débattues dans le cadre d'un conseil d'établissement. Au regard des contraintes d'agenda respectives des différents membres du conseil, et notamment l'indisponibilité de la présidence du CA la veille, où se tenait le conseil d'établissement initialement prévu, il a été décidé de tenir un CE extraordinaire ce jour. L'ordre du jour comprend donc ce seul point.

Le Chef d'établissement propose au Président du CA de prendre la parole.

Le Président du CA indique tout d'abord qu'il n'avait pas procédé à cette présentation car on ne le lui avait pas demandé. Il était effectivement indisponible ces deux derniers jours mais comprend l'importance de cet échange avant les vacances d'été. Il propose d'effectuer une lecture à voix haute du courrier reçu le 07/05/25, avant de donner son opinion personnelle.

Une représentante des personnels demande s'il est possible de recevoir un exemplaire « papier » du document. Le CA, dans un objectif de transparence, donne son accord pour la diffusion du document sous ce format, ce qui est immédiatement effectué.

Le Président du CA effectue la lecture in extenso à voix haute. Il indique que cette lettre mérite une réponse, qui est en cours de préparation. Le Président du CA regrette que ce courrier ne s'appuie que sur une seule expertise. Le Président du CA regrette ne pas avoir été invité par Mme la Directrice alors qu'elle a eu un rapport de MM. Valery et Vasseur. Mme la Directrice aurait dû inviter le Président du CA ou contacter le CA. Cela aurait évité une analyse limitée à un seul point de vue et de fait qui n'est pas complète ni équitable.

Le Président du CA indique son engagement à améliorer le processus d'analyse pour qu'il soit plus inclusif à l'avenir. Il rapporte avoir rencontré récemment Mme M. Vanackere, COCAC à l'Ambassade de France à Lisbonne. Il se félicite de la qualité des échanges.

En revanche, le Président du CA reproche au Chef d'Etablissement de ne pas l'avoir prévenu de la venue de Mme Vanackere ce même jour pour la remise des relevés de notes du baccalauréat. Le Chef d'Etablissement réfute cet argument et indique avoir informé le CA de cette venue lors de la dernière réunion entre le CA et la direction du LFIP.

Le Président du CA indique ensuite se tenir à l'entière disposition des autorités de tutelle françaises pour avoir des discussions, y compris à Paris, au siège de l'AEFE.

Le Chef d'Etablissement rappelle que le conseil d'établissement est réuni pour discuter de la lettre de Mme la Directrice.

Le Président du CA indique sa volonté d'une parfaite transparence. Il dit : « A partir de Septembre, je vais être super transparent. Je veux tous les comptes. Je veux tout savoir. Aujourd'hui, je n'ai pas les comptes. Beaucoup de choses m'échappent. Quand je paye 52% des détachés, j'ai droit de regard. J'ai 140 personnes sous mes ordres. C'est moi qui signe les contrats. Si demain il y a un problème, c'est moi qui vais en prison […]. Je suis responsable de tous les personnels. Si demain, vous avez un problème, c'est moi qu'il faut venir voir. Vous n'irez pas voir M. Strupler (le Chef d'établissement), c'est moi. ».

Le chef d'établissement rappelle que c'est lui qui occupe les fonctions de supérieur hiérarchique du personnel et non le Président du CA. Le Président du CA dit qu'il informera bien entendu le chef d'établissement des situations, mais que c'est lui le responsable.

Il procède à un rappel historique : « A l'époque de Jean-Michel Dubourg (Chef d'établissement du LFIP de 2006 à 2012), je payais 20%. C'est passé à 25 puis à 30. Et l'an passé (en 2024), ça ne m'a pas du tout plu, une facture est arrivée et on nous a annoncé, le LFIP va payer 5% de plus. J'ai dit à Didier Cabanes (Président du CA à l'époque) que si j'étais lui, je monterais à Paris pour dire à la direction que je n'accepte pas la facture. J'avais fait le budget, on avait discuté les comptes, on avait tout préparé et apparaît une facture sous la table. »

Mme la DAF apporte certaines précisions. Il ne s'agissait pas d'une facture mais de l'annonce d'une augmentation de la Participation à la Remontée des Détachés (PRD) en novembre 2023. Cet envoi s'est fait de manière soudaine. L'AEFE a reconnu que cette augmentation aurait dû être discutée dans le cadre du dialogue de gestion et s'est engagée à le faire à l'avenir. Cela est d'ailleurs précisé dans le cadre de la convention avec l'AEFE. La facture à 50% a ensuite été transmise en janvier 2024. »

Mme la DAF précise que les augmentations portent sur les années 2026 et 2027.

Le Président du CA estime que cela n'a pas été honnête. Il rappelle que le Chef de secteur a eu la gentillesse de venir à Porto s'en expliquer. Le Président du CA lui a indiqué qu'il ne signerait pas voire jamais l'acte.

Le Président du CA rappelle ensuite son attachement tant à la France qu'au Portugal mais il refuse que « les Portugais payent pour les autres ». Il indique ensuite que M. Vasseur s'est excusé de cette situation à plusieurs reprises et qu'il accepte ces excuses. Le Président du CA lui demande de faire attention et de faire un plan à l'avenir. M. Vasseur aurait répondu : « En 2025, vous paierez 52, en 2026, vous paierez 55. » Mme la DAF précise que le passage à 55% est prévu pour 2027. Le Président du CA ajoute : « En 2028, on n'a rien mais dans 5, 6 ans on paiera 90. L'éducation c'est prioritaire, la justice, c'est prioritaire, la santé, c'est prioritaire. J'ai beaucoup de documents qui disent qu'à l'avenir, il faudra payer la totalité. Mais l'éducation, c'est prioritaire aussi. J'adore la France mais je dis que la France ne fait plus son boulot. J'ai eu M. Vojetta (député des Français en Espagne et en Andorre, à Monaco et au Portugal). Je l'ai appelé mais il n'était pas présent. Il va sûrement me rappeler. C'est regrettable, il va falloir payer les retraites en France. On a 21 déplacés. Je veux bien payer mais je ne veux pas payer trop. On vient avec l'idée, dans la péninsule ibérique, les autres payent 65, 70. »

Mme la DAF précise que le taux peut aller jusqu'à 75%.

Le Président du CA estime que c'est la raison pour laquelle de nombreuses écoles et classes ferment.

Le chef d'établissement nie ce lien de cause à effet. L'origine de certaines difficultés est autre.

Le Président du CA indique : « M. Macron a eu raison il y a un an quand il a dit « on double les effectifs ». On est à 500 000, on passera à 900 000, mais avec le même budget. Moi, je m'excuse, je viens du privé, je ne sais pas faire. Donc, ça c'est de l'utopie. Je suis préoccupé par l'avenir. On a une convention, on veut la respecter, on fera tout pour la respecter. Il est possible que nous ne fassions pas tout bien. On a 21 professeurs détachés pris en charge à 52% et on a 3 professeurs qu'on a pris la responsabilité de prendre à taux complet. C'est vrai qu'il est difficile de recruter des bons professeurs. Donc, on s'est engagé indirectement. Moi-même, j'étais responsable puisque je l'ai fait, ce qui nous coûte une fortune, parce que les salaires et la sécurité sociale, c'est français et pas portugais. Vous devez savoir ça. Moi, je défends les professeurs. Vous n'avez pas des salaires terribles. Moi, si je pouvais, je donnerais tout mais vous savez, j'ai un certain âge, je ne veux plus. »

Une représentante des enseignants du 2nd degré demande quel est le rapport avec le courrier de recommandation de la DG de l'AEFE.

Le Président du CA répond : « Ça fait partie d'un jeu que la France est en train de mener. Je pense qu'il y a un déconventionnement qui se prépare pour beaucoup de lycées. »

Mme la DAF intervient : « Si le LFIP a eu un taux de participation bas pendant longtemps, c'était pour deux raisons. Pour accompagner le projet immobilier et pour accompagner la montée en effectifs et la croissance de l'établissement. Il arrive un moment où dans une vision globale et pas seulement ibérique, il est procédé à un réajustement, un rattrapage. D'autres établissements s'interrogeraient sur leur remontée à 75% alors que Porto paierait 50. Je rappelle qu'en septembre 2024 a eu lieu ce dialogue de gestion qui a permis d'échanger. L'AEFE voulait augmenter dès 2025. On a dit non et on a obtenu une planification sur trois ans. Il est normal d'avoir une vision établissement mais il y aussi une vision globale qu'il faut comprendre. »

Le Président du CA continue : « Il faut savoir qu'en 2008, quand on a commencé le projet du lycée, qui doit beaucoup à M. Jean-Michel Dubourg, on allait souvent à Paris. On avait des relations exceptionnelles, notamment avec Mmes Descotes, après j'ai eu Mme l'Ambassadrice qui est ici. Nous avons fait un prêt que nous avons discuté fermement, en demandant une garantie par la France. C'est l'ANEFE qui a garanti le prêt. De 6 millions. On doit encore payer 4 millions de ce prêt sur 30 ans. Mail il fallait faire le lycée, car les parents me disaient : « si vous faites le lycée, les entreprises viendront ». La preuve, c'est que la France est 1er investisseur au Portugal. On a besoin d'une école et de bons professionnels. C'est ce que nous avons, donc pas de problème. Le problème, c'est que je veux bien payer jusqu'à un certain moment au conseil d'administration, parce qu'il y a des limites à tout, parce que l'éducation, c'est une priorité. Je veux bien discuter à long terme d'augmentations, mais ce qui me choque, c'est que dans le détail, je n'ai pas les comptes. »

Mme la DAF précise qu'on ne parle pas là des comptes de l'établissement mais des salaires des détachés.

Le Président du CA confirme qu'il a signé les comptes. Il indique « Je n'ai pas les factures détaillées. Je suis le patron d'une entreprise, je veux savoir les choses. C'est le minimum. Je suis responsable devant 145 personnes et je suis aussi responsable pour les détachés. Je veux savoir les retraites, la sécurité sociale, je veux tout savoir.

C'est normal, je paye plus de 50%. »

Mme la DAF indique que ce n'est pas le cas. L'employeur des personnels détachés est l'AEFE.

Le Président du CA s'adresse à une représentante des personnels du 2nde degré : « vous voyez votre problème particulier, Mme Rousseau. Moi, je ne veux pas déconventionner, ce n'est pas ça le problème. »

Une représentante des personnels du 2nde degré prend la parole : « Je souhaite soulever deux points. D'abord, je veux revenir à cette lettre. Je la trouve dure. Il y a un certain malaise, comme c'est dit ici et c'est très inquiétant. Le 2ème point que je souhaite soulever, c'est que ce tu (M. Leblanc) dis ici, concernant les comptes, c'est votre affaire avec la direction et l'AEFE. Je comprends que la participation du lycée augmente et c'est inquiétant. Mais, d'après tes propos, s'ils continuent à augmenter, que va-t-il se passer ? Je pense que cela inquiète tout le personnel. »

Le Président du CA répond : « Je ne sais pas, il y a des lycées qui ont été déconventionnés. »

Le chef d'établissement intervient : « Il n'y a jamais eu de déconventionnement à l'initiative de l'AEFE. Je réfute par ailleurs que l'AEFE prépare un déconventionnement massif. » Le Président du CA demande comment cela s'est passé à Zurich. Le Chef d'établissement précise qu'il s'agit d'un déconventionnement à l'initiative du comité de gestion local.

La vice-présidente du CA indique: "M. Vasseur nous a demandé lors de sa visite si nous avions l'intention de déconventionner. Nous lui avons dit non. Je souhaite demander aux professeurs ici présents, si, comme discuté lors de la visite de MM. Valery et Vasseur, vous êtes d'accord avec ce courrier puisqu'il est indiqué qu'ils ont pris les avis de toute la communauté scolaire. Nous souhaitons connaitre votre opinion car nous ne savons pas avec qui ils ont parlé.

Une représentante des enseignants du 1er degré répond : « Je ne suis pas d'accord qu'il soit écrit que le fonctionnement de l'établissement connait une dégradation préoccupante depuis l'arrivée du nouveau conseil d'administration en novembre 2024 et les décisions prises depuis. On parle aussi de climat et je ne suis pas d'accord car déjà avant les élections, en tout cas au primaire, il y avait un climat qui s'était déjà dégradé. »

Le Président et la vice-présidente du CA remercient cette représentante. Ils ne comprenaient pas ce point mais le comprennent maintenant.

La représentante des enseignants du 1er degré ajoute : « Mais c'est vrai que depuis les élections, c'est… »

Le Président du CA complète : « Oui, c'est vrai, c'est tendu. Soyons très clair, la situation est très tendue. »

Les représentantes des enseignants du 2nd degré indiquent que cela est inquiétant et crée du stress chez les personnels. L'une d'elle dit : « Cela préoccupe les collègues, occasionne des rumeurs, ajoute du stress. »

Le Président du CA répond : « Madame, je vous confirme et je peux vous l'écrire que je ne veux pas déconventionner. Par contre, j'ai très peur de l'avenir. A force de nous augmenter les trucs, les ceci, les cela, mais on arrive à un point où nous sommes confrontés à trois, quatre situations qui sont très différentes. D'abord, les professeurs, vous avez tout à fait raison, on ne déconventionne pas et c'est très bien. Les parents viennent discuter avec nous. Quand on va discuter avec M. Cunha (représentant des parents présent lors du CE), on va faire l'étude avec les parents d'élèves, alors on va vous augmenter de 10%. Vous pensez que les parents, nos amis, vont

accepter certaines conditions. »

La vice-présidente du CA : « On ne veut surtout pas des rumeurs. C'est pour ça qu'on est là, en toute transparence. Si vous avez des questions, posez-les ! Pourquoi ces rumeurs, qui passe ces rumeurs ? »

Une représentante des enseignants du 1er degré répond qu'elle pense que c'est ce genre de discours.

« Le discours sur les augmentations de participation ? » demande la vice-présidente du CA.

« Oui, et le rapport de M. Vasseur » répond la représentante des enseignants du 1er degré.

Le Président du CA : « Ce rapport ne vaut rien du tout. Moi, ça me parait exagéré. Ils n'ont écouté que… Ce n'est pas très démocratique d'ailleurs. »

La vice-présidente du CA : « On entend les professeurs que c'est trop fort. Ça ne correspond pas à ce que vous avez dit. »

Le Président du CA : « Je veux bien aller à Paris avec une professeure. On est reçu par la Directrice avec M. Vasseur et on explique la situation. Je suis très transparent là-dessus.

La représentante des enseignants du 1er degré reprend : « Voilà pour l'introduction. Au niveau des recommandations, je suis d'accord que ça fait partie de nos demandes... C'était la clarification des rôles de chacun. Là encore, on n'a pas tout à fait compris : on doit aller vous voir mais en fait vous êtes notre supérieur. Moi évidemment, je n'irai pas vous voir, j'irai voir M. Strupler ».

La vice-présidente du CA répond : « Pour que les professeurs soient rassurés, votre supérieur hiérarchique, c'est M. Strupler, le chef d'établissement. Nous on prend la responsabilité des contrats locaux pour tout ce qui concerne les contrats. On ne va pas vous donner d'ordres directs, c'est le chef d'établissement qui le fait. Et je ne connais aucun professeur, jusqu'à présent, à qui on a donné des ordres directs. On ne l'a jamais fait et on ne le fera jamais. On interviendra seulement quand des questions liées au contrat de travail, sur des questions légales. En tant que professeurs, vous êtes liés hiérarchiquement au chef d'établissement. Si vous avez un procès disciplinaire, une question de salaire, la stratégie de l'école, c'est avec nous. Mais tout ce qui concerne le quotidien d'un professeur normal, c'est avec le chef d'établissement.

Une représentante des enseignants du 1er degré demande : « Quand vous dites : nous, c'est vous deux, le CA et la direction ? ».

La vice-présidente du CA: « Oui, on a des réunions. Il y a eu des interférences pédagogiques. On en a discuté avec M. Strupler, mais il peut vous répondre. »

Le chef d'établissement répond : « Je souhaite revenir sur l'essence de ce courrier qui signale des dysfonctionnements dans le respect de la convention. La volonté de ne pas déconventionner est affichée et je vous en remercie. »

Le Président du CA confirme : « Tous les jours, je t'en parle de ça ».

Le chef d'établissement poursuit : « Si la Directrice générale a estimé nécessaire de rappeler certains points, c'est parce qu'il n'est pas suffisant d'afficher une volonté de ne pas déconventionner. Il faut aussi respecter les points

qui sont mentionnés ici. Il y a certains dysfonctionnements qui sont notés ici qu'il faut qu'on parvienne à gommer car la convention ce n'est pas juste « on se serre la main et tout va bien ».

Le Président du CA répond : « Je te comprends fort bien. Ce n'est facile, mais on essaye. Mais quand un employé de l'école vient, moi, si je paye 100% du salaire, je me sens responsable. Donc je veux savoir et je veux connaitre la personne. »

Une représentante des enseignants du 2nd degré indique : « On ressort du sujet. C'est un problème à gérer qui nous dépasse. »

Le Président du CA indique : « Il faut en parler car c'est un point capital. Notre responsabilité est engagée. M. Strupler part dans deux ans. »

Le chef d'établissement réplique : « Il y aura d'autres proviseurs à ma place qui assureront la continuité. »

Le Président du CA dit : « On a une convention, on essaye de l'appliquer mais je dois vous avouer que c'est parfois pénible. Quand moi je m'engage sur les travaux, que je fais un bâtiment, ça reste, c'est pour l'école. On a un engagement personnel et du conseil d'administration. Bien entendu, l'AEFE a à voir avec le sujet. D'ailleurs, on a un peu péché au début. Quand les architectes venaient, on n'était pas toujours ensemble. Mais qui paye à la fin ? C'est moi. C'est le conseil d'administration, c'est l'école, il faut le savoir. »

Le chef d'établissement précise que la France a beaucoup investi au fil des années.

Le Président du CA répond : « La France a investi, c'était le minimum qu'elle pouvait faire. »

Le Chef d'établissement répond : « Je ne pense pas qu'aucun autre pays dans le monde fait cet effort. »

La vice-présidente du CA : « Si on délègue des fonctions et des prérogatives, on ne délègue pas les responsabilités. Quand on prend les prérogatives et les responsabilités d'autres organes, on doit faire attention. On doit être en connaissance de tous les sujets. Alors, on doit travailler ensemble. Et ça, je crois qu'on le fait. Sauf que le conseil d'administration a des décisions à prendre selon son plan stratégique. »

Une représentante des enseignants du 2nd degré indique : « On ressort du sujet. C'est un problème à gérer qui nous dépasse. »

Le Président du CA répond : « Je te comprends fort bien. Ce n'est pas facile, mais on essaye. Mais quand un employé de l'école vient, moi, si je paye 100% du salaire, je me sens responsable. Donc je veux savoir et je veux connaitre la personne. »

Une représentante des enseignants du 2nd degré indique : « Justement, ici il est fait référence à un plan stratégique. Mais nous l'avons pas ce plan stratégique. »

La vice-présidente du CA répond : « On l'a présenté à l'association. Les associés sont les destinataires du plan stratégique. Mais on peut vous le transmettre. »

Le Président du CA précise : « Il suffit de venir me voir et le demander. »

Une représentante des enseignants du 1er degré indique : « Ce que nous souhaitons, c'est que la direction soit

présente pour ces travaux ».

La vice-présidente du CA indique que la direction a été présente.

Le Président du CA ajoute : « On doit travailler ensemble. »

Une représentante des enseignants du 1er degré pense que ce plan stratégique doit non seulement être présenté à la direction mais aussi discuté auparavant. »

Mme la DAF souligne que c'est le cas du plan stratégique que doit élaborer le chef d'établissement à son arrivée en poste qui est présenté et élaboré avec le conseil d'administration.

« Tout est question de relations humaines. Je n'ai rien contre Laurent. » estime le Président du CA.

Une représentante des enseignants du 1er degré indique : « Tout ce qu'on souhaite, c'est que le conseil d'administration travaille avec la direction. »

La vice-trésorière du CA prend la parole : « Tous les mois a lieu une réunion entre le CA et l'équipe de direction. Nous sommes tous présents et le plan stratégique a été présenté lors de la deuxième réunion. La direction a eu la chance de discuter du plan alors. »

« Ce n'est pas l'idée, précise Mme la DAF. L'idée, c'est de faire une réunion préalable pour le préparer, comme c'est le cas du plan stratégique du chef d'établissement qui va le présenter et le proposer. »

Le chef d'établissement précise : « Vous avez fait une lecture du plan stratégique. Vous nous avez demandé nos réactions. Nous avons soulevé deux points sur lesquels nous n'étions pas d'accord, notamment sur le recrutement. Il n'y a pas eu d'autre discussion. Vous avez ensuite présenté le plan stratégique en assemblée générale tel qu'il était. Donc, je confirme qu'il y a eu une présentation mais on ne peut pas parler de discussion. Je précise que je vous avais proposé de vous présenter le plan stratégique que j'avais présenté à l'AEFE et au conseil d'administration à l'époque. On a travaillé ensuite à l'élaboration d'un projet d'établissement qui porte sur quatre ans, dont découle aussi le projet d'école. J'ai mis tous ces arguments sur la table. Vous avez décidé de travailler autrement, ce que je respecte mais on ne peut pas dire qu'il y a eu discussion ou une élaboration commune. »

Le Président du CA n'a aucun souvenir de ces propos et trouve cette discussion regrettable.

La DAF et chef d'établissement regrettent ne pas disposer des actes des réunions du CA.

Le Président du CA intervient : « Il n'y a pas 36 solutions. Je n'ai pas un âge pour m'embêter davantage. J'ai passé 42 ans à l'école, j'ai été président pendant 42 ans. Ça s'est toujours très bien passé. Je ne vais pas m'embêter à la fin de ma vie. J'ai des petits-enfants et je veux m'en occuper et je veux sortir avec ma femme. Moi, ce que je veux, c'est qu'à partir de septembre, ça se passe très bien. Moi, je ne voulais pas revenir. On m'a demandé de revenir, on m'a « pressionné ». J'ai accepté mais je ne veux pas avoir des embêtements dans le sens où chaque jour, il y a une histoire. Ce que je veux, c'est que ça marche. A partir de septembre, on va vous écouter et je vous invite à venir. »

« Au CA ? » demande une représentante des enseignants du 2nd degré.

« Mais oui, bien sûr. Toi, tu seras une prochaine au CA. »

« Quand ? » demande-t-elle.

« Quand tu seras à la retraite, répond le Président du CA ».

La vice-présidente du CA précise : « Les statuts ne le permettent pas ».

Le Président du CA précise : « Une personne qui travaille au lycée ne peut pas faire partie du conseil d'administration. »

La représentante des enseignants du 2nd degré indique que ce n'est écrit nulle part mais que ce n'est pas le sujet du jour.

Le Président du CA reprend : « A partir de septembre, on va mettre un peu d'eau dans notre vin. »

Une représentante des enseignants du 1er degré indique : « Si on reprend les six recommandations, elles ont toutes un point commun qui est le travail entre la direction et le conseil d'administration. Par contre, il y a des précisions sur la fiche de poste ».

Le Président du CA répond : « On est en train de faire le nécessaire ».

La vice-présidente du CA précise : « Ce n'est pas une fiche de poste. C'est une figure juridique très différente. »

La représentante des enseignants du 1er degré précise : « Sur le point 2, on demande des clarifications sur le poste d'administratrice déléguée. Nous aussi, on l'avait demandé. »

Le Président du CA reprend : « Je vais vous raconter une petite histoire. On a beaucoup augmenté. L'école avait 250 élèves en 1977. Quand on a commencé à faire le collège, et après le lycée, je me suis posé la question au niveau du collège. Moi, je suis un bénévole, je l'ai toujours été et j'assume. Mais à l'époque, j'étais confronté à une situation où il fallait quelqu'un qui suive les sujets au jour le jour. Et nous avons un psychologue à l'époque, qui était Daniel Bastos, qui était souvent dans son bureau. Je lui ai dit que ça serait bien qu'il laisse un peu la psychologie et nous donne un appui. Il fallait aller à la mairie faire les papiers assigner les sous et ceci et cela. Moi, je voyageais beaucoup, j'étais beaucoup dans les avions. J'ai dit « non, non, moi, je ne peux plus continuer comme ça. Si l'école veut continuer comme ça, il faut que j'ai quelqu'un à côté de moi. Donc on avait détaché Daniel Bastos pour venir travailler avec moi. Il travaillait directement avec le conseil d'administration. Ça s'est fait naturellement. Tout le monde le trouvait normal. On a eu Payan, après on a eu Blanzat quand il y a eu le collège, après on a eu Payan à nouveau, après Jean-Michel et ça s'est très bien passé. Avec Uteau, ça s'est moins bien passé. Moi aujourd'hui, c'est mon opinion personnelle, je ne connais pas très bien la fonction publique. J'avais un papa dans la fonction publique et je respecte beaucoup mais moi j'étais privé, donc je peux vous dire qu'avec 1350 élèves, on a besoin de quelqu'un en permanence à l'école, qui traite au jour le jour les problèmes. Si vous me retirez ça, je pars tout de suite. »

La vice-présidente du CA ajoute : « On a eu une assemblée générale il y a un mois. M. Sanchez représentait Mme l'Ambassadrice et M. le Président lui a permis de beaucoup parler alors qu'il ne devrait pas parler. Il a surtout parlé sur la figure juridique que nous avons choisie au conseil d'administration. On a beaucoup discuté à ce sujet. On a agendé ce mois une autre assemblée générale pour énumérer en définitive les fonctions et tout vous sera transmis. »

« Ce sera discuté avec la direction ? » demande une représentante des enseignants du 2nd degré.

« Ils seront présents, répondent le Président et la vice-présidente du CA. Les fonctions seront en accord avec la convention. On ne va pas céder des fonctions qui sont à nous. On prend énormément de responsabilités. »

Le Président du CA complète : « vous ne vous rendez pas compte. Demain, il y a un accident, c'est moi qui suis responsable. Ce n'est pas l'AEFE, c'est moi qui suis responsable. »

« Vous allez suivre les recommandations de l'AEFE ? » demande une représentante des enseignants du 1er degré.

Le Président du CA répond : « Bien sûr. On va essayer de bien s'entendre avec la direction. Il y a les vacances qui vont faire du bien. Après on va discuter. Dès septembre, on va travailler ensemble. »

La vice-présidente du CA reprend : « La plupart des choses sont déjà faites. On ne comprend même pas toutes les recommandations. »

Le Président du CA ajoute : « Ils n'ont écouté qu'un côté. C'est un peu dommage. Moi, dans la démocratie, j'aime écouter les deux côtés. »

La vice-présidente du CA ajoute : « Je ne sais pas si M. Vasseur a discuté avec les parents aussi. C'est important pour nous de comprendre qui se passe. »

Le Président du CA : « Je suis dans l'école pratiquement tous les jours. J'ai beaucoup d'amis, de connaissances et ça se passe bien. »

La vice-présidente du CA propose aux représentants des parents de s'exprimer, puisqu'ils ont discuté avec M. Vasseur, ce dont elle n'a pas eu connaissance.

Le chef d'établissement précise que les discussions ont essentiellement porté sur l'accès à l'enseignement supérieur portugais.

Une représentante des parents d'élèves indique : « J'ai pris connaissance de ce courrier. De la part des parents, je n'ai eu aucune remarque, aucun sentiment que les choses ne marchent pas entre la direction et l'association Marius Latour. Je n'ai entendu qu'il y a des soucis de fonctions. Il y a peut-être une mauvaise communication. On n'a jamais entendu qu'il y a des problèmes ».

« C'est ridicule » estime M. Leblanc, tout en remerciant la représentante.

Une représentante des enseignants du 2nd degré indique : « Je me réjouis que ces petits problèmes ne transparaissent pas auprès des familles. Mais je souhaite vous dire que, quand il y a eu le changement de direction du CA, on voit bien qu'il y a eu un malaise dans les premiers temps. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle vous avez reçu certains collègues. Donc ce qui est dit en introduction confirme qu'il y avait ce malaise. Il y a toujours ce malaise ».

« Au primaire, c'était déjà avant les élections » précise une représentante des enseignants du 1er degré. »

Une représentante des enseignants du 2nd degré indique : « Pas au secondaire. »

La vice-trésorière du CA continue : « M. Leblanc dit une chose, M. Strupler dit une autre. »

Une représentante des enseignants du 2nd degré reprend : « Tout le monde a bien senti qu'entre la direction et la CA, il y a un malaise. »

La vice-trésorière répond : « Je suis au CA et je n'ai rien contre la direction. C'est l'inverse. Ce sont quatre personnes compétentes mais je pense que le CA a un rôle et la direction son rôle. Pour moi, je ne mets pas en cause le travail de la direction. C'est très bien, c'est excellent et c'est ça que je veux. Je ne suis pas ici pour contrôler la direction. Je n'ai pas la connaissance. Je ne comprends ce qu'est le rôle d'une direction dans une école. Je ne veux pas de ça et je fais totale confiance aux quatre personnes qui sont là-bas. Mais je trouve qu'il y a des problèmes. M. Leblanc a parlé de continuité que nous les membres du CA devons assurer. Ce que je veux, c'est que lors des CA, il y en a un par mois, nous avons des discussions. Il y a des moments où nous pouvons avoir des opinions et la direction non. Il y a des sujets qui doivent être décidés par la direction. Il y en a d'autres, c'est le CA qui doit décider et écouter la direction. »

Mme la DAF répond : « Pour préciser et pour donner un exemple, ce qui se faisait avant qui se fait dans beaucoup d'endroits, l'ordre du jour est discuté ensemble. Tous les sujets doivent être préparés. Il y a des sujets importants pour l'association. Nous aussi, on a des sujets qui sont la vie de l'école et le quotidien, c'est notre rôle. Je pense que le b.a.-ba, de ces réunions mensuelles prévoit une préparation commune. »

Le Président et la vice-présidente du CA indiquent qu'il n'y a aucune difficulté à ce que la direction ajoute des points à l'ordre du jour proposé.

Mme la DAF insiste en indiquant que l'ordre du jour doit être préparé ensemble : « Il y a des sujets obligatoires. Une fois qu'on a discuté, on envoie à tout le monde. Je pense que nos réunions seront plus productives. »

La vice-trésorière demande quels sont les changements de méthode attendus. « En ce moment, Mme Machado envoie l'ordre du jour et M. Strupler ajoute. »

Une représentante des parents pense que l'école a grandi et qu'il faut s'adapter. Un autre insiste qu'il faut mettre en place des bonnes méthodes de collaboration et de communication entre la direction et le CA. Il estime que l'école a de plus grands défis que cela et que nous sommes tous réunis pour travailler ensemble et préparer l'avenir. L'école a grandi et doit se professionnaliser.

Le chef d'établissement indique : « Je tiens à dire que cette situation n'est pas arrivée du jour au lendemain. Dès mon arrivée, et celle de Mme Vanlauwe il y a quatre ans, nous avons travaillé à la mise en place d'un règlement des activités extra scolaires, un règlement des admissions. Mais, je ne peux pas entendre de la part de qui ce soit ensuite que nous sommes trop administratifs. On est dans cette phase de professionnalisation de nos services. On était une petite structure qui a grandi. Comme cela se fait souvent dans des petites entreprises qui ont grandi, des choses se sont empilées les unes après les autres et que depuis trois ou quatre ans, on essaye de « remettre au carré ». Ce n'est la faute de personne mais cela correspond à l'évolution typique d'une petite ou moyenne entreprise qui franchit des paliers. Oui, nous sommes sur un palier et on est en train de restructurer. Il nous faut un texte règlementaire sur la procédure des recrutements, il nous faut un règlement des réunions avec le CA. Cela veut dire qu'on se met tous d'accord. Il va y avoir de l'administratif même si ce ne sont pas forcément des choses agréables à travailler mais cela veut dire qu'on a ensuite un texte sur lequel on s'appuie et qu'on respecte tous. Je pense que personne autour de la table ne va dire le contraire mais il faut savoir le travail qui est devant nous. Le CA est là pour définir des valeurs, des stratégies d'avenir et des objectifs. La direction est là pour atteindre ces objectifs en respect des valeurs de l'AEFE, de l'éducation nationale française et des objectifs que fixe également

l'AEFE car la convention est bipartite car ce n'est pas juste le LFIP qui fixe ses objectifs. Cela veut dire que nous fixons des procédures. On parlait du recrutement et de la préparation de l'ordre du jour, mais il y a aussi la rédaction des comptes rendus de ces réunions, qui sont des actes officiels. Je suis bien sûr d'accord pour faire ce travail, qui est très administratif. Pour continuer sur ce point, je veux également que nous ayons un règlement sur les commissions de dialogue social comme cela a été recommandé. Il faut regarder quels sont les champs de compétence de CHSCT et qu'on les définisse précisément car cela n'a pas été fait depuis un moment. Donc cette volonté de structurer les choses est là depuis un moment. Je tiens à dire que ce n'est pas comme si on découvrait que tout d'un coup, on a 1300 élèves. Je vous rejoins donc, il nous faut des structures adaptées à l'accueil de 1300 élèves et non 400 ou 500. C'est une situation classique dans beaucoup d'établissements français à l'étranger. »

Le Président du CA continue : « On a toujours bien fonctionné jusqu'à présent. Malgré nos petits…, grâce aussi à notre personnel, on a eu d'excellents résultats ces dernières années. La preuve, encore cette année, nous avons d'excellents résultats. Ce qui nous a créé une situation très compliquée, ce sont les examens. Cela a été catastrophique pour nous parce que on a dû s'en occuper directement. Moi, je recevais des appels à une heure du matin, j'ai eu des emails de parents d'élèves préoccupés. Donc cela a été une situation très compliquée. Moi qui ne suis pas un pédagogue, il fallait que je me mette dedans et que je donne des réponses aux gens parce que moi j'aime donner des réponses. »

Une représentante des parents d'élèves souligne qu'il est important que toutes les parties travaillent ensemble sur ce sujet même s'il est d'ordre pédagogique.

Le chef d'établissement précise : « Ce n'est pas un sujet d'ordre purement pédagogique. D'ailleurs, j'insiste sur le fait que la direction du lycée n'est pas simplement la direction pédagogique de l'établissement. Sur le sujet des examens nationaux, on est sur de l'administratif et du diplomatique et du politique. »

La représentante des parents ajoute : « C'est la direction qui communique avec les parents et indique comment cela se passe. Pour les parents, ce n'est pas important si c'est la direction ou le CA qui doit faire ceci ou cela. Communiquez entre vous, informez-vous. Vous avez communiqué sur l'avis juridique qui a été demandé par le conseil d'administration. Vous avez aussi écrit que l'Ambassadrice va faire des démarches. En tant que parents, ce que nous voulons, c'est qu'un accord soit trouvé et que les actions soient communes, qu'on parle d'une seule voix ».

Le Chef d'établissement précise : « Sur ce dossier des examens nationaux, il n'y a pas de différence de point de vue. Les démarches ont été coordonnées. »

La représentante des parents insiste sur l'importance que tout le monde, parents et enseignants, direction et CA, dispose du même niveau d'information. Des parents de 3ème s'interrogent par exemple après une communication envoyée aux parents de 1ère.

Le chef d'établissement exprime son accord sur ce point, discuté en CE la veille.

Le Président du CA intervient : « Les parents me téléphonaient, m'envoyaient des emails en me disant que j'étais responsable. J'ai même un parent qui me disait « quand j'ai mis mon enfant à l'âge de trois ans, j'avais un contrat avec toi. Tu n'as pas respecté le contrat. Mon fils arrive en Terminale et il est obligé de passer les examens. Où est la responsabilité ? » J'ai dit, je suis responsable bien sûr. C'est pour ça qu'on a fait un avis au tribunal parce que vis-à-vis des parents, on est aussi responsable au conseil d'administration. Moi, je me sens responsable. M.Vasseur m'a dit : « Ne vous occupez pas de ça, c'est l'ambassade. » Mais l'ambassade, il faut qu'elle fasse son travail aussi. Malheureusement, j'ai été un peu dur mais nous avons des responsabilités vis-à-vis des parents, on veut avancer

très vite sur ce dossier et on prendra des dispositions, même si ça nous a couté une fortune. On doit ça aux parents, c'est le minimum. L'ambassade disait que ce n'était pas la peine, on va régler le problème, c'est gouvernemental, plus politique. Moi, ça ne me suffisait pas.

Une représentante des enseignants du 1er degré prend la parole : « Je ne savais pas quel était le sujet de la réunion aujourd'hui. Je suis comme la représentante des parents. Je ne représente personne mais je n'ai pas trouvé que le climat au niveau des enseignants du primaire s'était dégradé après les élections. Il y a eu quelques problèmes à certains moments. J'ai compris maintenant et j'aimerais comme les parents qu'il y ait quelque chose de plus constructif entre la direction et le conseil d'administration. »

Le Président du CA ajoute : « Je vous remercie. Cette lettre m'a fait mal parce que on fait le maximum pour l'école mais recevoir quelque chose comme ça, ça ne m'a pas fait tellement plaisir. C'est dommage que je n'ai pas eu de contact direct avec la personne pour expliquer mon cas. »

La vice-présidente du CA complète : « On n'aime pas être ici pour discuter de ça avec vous, qui n'avez rien à voir avec ça. On devrait discuter de ça avec la direction ouvertement. Très honnêtement, la plupart des recommandations, on les fait déjà. En mon nom propre, je peux dire qu'on a eu un processus d'adaptation. C'est normal, on a des façons de travailler différentes. On n'avait pas l'habitude d'avoir deux personnes du conseil d'administration tous les jours ici. Ça a créé un peu de confusion. De notre part, on est toujours ouvert et on fait un effort. Et on attend le même de la direction. »

Le Président du CA: « Vous devez venir nous voir. Quand il y a un problème, venez nous voir. ». Plus tard : « Sofia, à partir de septembre, ça va bien se passer. Notre travail ici, c'est d'aller au-devant des entreprises. Les entreprises vont nous financer. On a beaucoup d'idées pour le lycée. On espère échanger avec vous car vous êtes la partie importante. A titre personnel, je suis très satisfait. Les professeurs sont sympathiques. En plus, ils sont agréables avec moi, vachement sympas. Je n'ai aucun problème. En septembre, Laurent, je te promets qu'on va se réunir ».

Le chef d'établissement intervient : « Si, vous les personnels, vous êtes partie prenante car le plan stratégique vous impacte. Si la Directrice de l'agence a demandé à ce que ces sujets soient discutés en conseil d'établissement, c'est parce que la vision stratégique d'un conseil d'administration a un impact sur l'avenir du lycée, qui est votre employeur, qui éduque vos enfants, nos élèves. Cela concerne toute la communauté. »

Une représentante des enseignants du 1er degré se rappelle avoir participé, ainsi que d'autres personnes, à des réunions du conseil d'administration.

Le Président du CA répond : « Tu as tout à fait raison. La situation était très différente. C'était une plus petite école. Moi, j'ai été critiqué d'ailleurs, j'invitais des gens de l'extérieur. Je prenais l'initiative à titre personnel. Je risquais énormément. Je suis tout à fait ouvert à ces choses-là. Transparence. A partir de septembre, tout va bien redémarrer. Bonnes vacances à tous. »

Le chef d'établissement indique que les membres du conseil d'établissement seront destinataires d'un compte-rendu de cette réunion et clôt l'ordre du jour sur ce sujet. Il lève la séance à 13h25.